

info**rentes**^{MD}

Un bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Automne 2004 • Numéro 8**

Nouveau relevé de retraite interactif, le premier du genre

Informez-vous sur ce
nouveau service en ligne **PAGE 2**



KIM MACDONALD, enseignante dans une école maternelle, à Ottawa, consulte son relevé interactif pour connaître la date de son départ à la retraite.

DANS CE NUMÉRO

3
Améliorations
iAccès et ses
possibilités

4
Placements
Les infrastructures,
un bon placement

5
Résultats
Le RREO au
premier rang

6
Nouvelles
Le RREO, codeman-
deur contre Nortel

7
Service
Noël avant
l'heure

Inscrivez-vous sans tarder au relevé interactif

Nous venons de lancer ce qui constitue probablement le premier relevé de retraite interactif du genre au monde.

Vous pouvez maintenant consulter en tout temps votre relevé, où abondent les renseignements, à condition d'être inscrit à iAccès, notre site Web sécurisé.

Le relevé interactif contient tous les renseignements qui figurent sur l'imprimé que vous recevez en octobre et bien plus encore, notamment :

- un outil pour calculer la valeur estimative de votre rente;
- des messages vous avisant que des renseignements manquent à votre dossier;
- la possibilité de mettre à jour votre profil;
- un guide audio des éléments importants du relevé.

Le relevé est protégé, pratique, convivial et facile d'accès, selon Rosemarie McClean, vice-présidente, Services aux participants.

« Nous innovons en transformant un document annuel en un outil souple et interactif pour les enseignantes et enseignants », dit-elle.

Véritable outil de planification de la retraite, le relevé vous donne un aperçu des prestations auxquelles vous auriez droit si vous cessiez d'enseigner avant l'âge de la retraite.

KIM MACDONALD, enseignante, vérifie la valeur de sa rente dans iAccès.



De plus, le relevé interactif vous avise si des renseignements personnels sont inexacts ou manquants, telle une erreur dans l'adresse postale ou l'absence de date de naissance, afin que votre dossier soit toujours à jour.

M^{me} McClean nous invite tous à consulter notre relevé en ligne.

Pour accéder à votre relevé, vous devez avoir un compte de courriel et vous inscrire à iAccès.

Téléphonez au 416 226-2700 ou au 1 800 668-0105, en semaine de 8 h à 17 h 30, ou allez sur notre site Web à www.otpp.com. ■

Dix raisons d'opter pour le relevé en ligne

- 1 Consulter des renseignements à jour sur la retraite, en tout temps.
- 2 Obtenir ce dont on a besoin, rapidement et facilement.
- 3 Mettre à jour son profil sur-le-champ.
- 4 Évaluer sa rente en cas de cessation d'emploi avant l'âge de la retraite.
- 5 Estimer sa rente en fonction de diverses dates de départ à la retraite.
- 6 En apprendre davantage sur la prestation de décès.
- 7 Écouter un résumé du contenu du relevé.
- 8 Consulter les détails des paiements non réglés.
- 9 Épargner papier et argent.
- 10 Imprimer le relevé au besoin.

AUTRES POSSIBILITÉS AVEC iACCÈS



- À l'aide de la calculatrice, évaluer différentes hypothèses de retraite.
- Récupérer les documents dûment signés envoyés dans sa propre corbeille d'arrivée sécurisée.
- Regarder des exposés sur la prestation de décès et le rachat de services sur Télé-iAccès.
- Obtenir des estimations du coût de rachat de services pour un congé.

La prestation de décès et les ex-conjoints

Vous pouvez faire en sorte que votre ex-conjoint reçoive une partie de la prestation de décès si vous décédez pendant la retraite.

Dans l'*Inforentes* du printemps, nous expliquions une décision judiciaire qui a ouvert la voie au versement de la prestation de décès aux ex-conjoints. Or, la prestation de décès pendant la retraite vous offre encore plus de souplesse pour utiliser la rente dans le partage des biens familiaux. L'acte de cession doit être fait avant votre départ à la retraite, dans le cadre d'une entente de séparation ou d'une ordonnance du tribunal.

Par ailleurs, le montant à céder varie selon que vous avez un nouveau conjoint admissible au départ à la retraite et que votre succession est admissible à la rente garantie 10 ans. Mais la prestation de décès versée à un ex-conjoint ne peut excéder 50 % de la valeur de la rente constituée durant le mariage.

Si vous êtes en train de négocier une entente de séparation, vous devriez consulter un conseiller juridique à ce sujet. ■

Questions sur le relevé de retraite

Q : Quand vais-je recevoir mon relevé de retraite annuel?

R : Vous devriez le recevoir d'ici la fin de novembre. En vous inscrivant à iAccès, vous pourrez le consulter sans attendre. (Voir page 2.)

Q : Pourquoi mon conjoint n'est-il pas inscrit comme bénéficiaire?

R : En règle générale, le conjoint n'a pas à être inscrit comme bénéficiaire, puisqu'il a droit d'office à la prestation de décès en vertu de la loi. La désignation de bénéficiaire est utile si vous n'avez pas de conjoint et que vous décédez avant le début du versement de votre rente. En désignant votre conjoint, vous ne pouvez pas désigner la personne qui touchera la prestation de décès advenant son décès.

Q : Comment changer de bénéficiaire?

R : Pour ce faire, vous devez remplir, signer et envoyer (par la poste ou par télécopieur) le *Formulaire de désignation de bénéficiaire* qui se trouve dans la Déclaration annuelle.

Q : Quelle est la différence entre services décomptés et années admissibles?

R : Services décomptés : période réelle d'enseignement (pour le calcul de la rente). Années admissibles : années scolaires où vous avez enseigné au moins une partie de l'année. Les années admissibles, additionnées à votre âge, déterminent la date à laquelle vous avez droit à la rente sans réduction. Depuis 1997, on exige au moins 10 jours de travail par année scolaire pour une année admissible. Mais, si la première ou la dernière année de votre carrière est partielle, vos services seront décomptés au prorata du temps de travail. Par exemple, si vous avez pris votre

retraite en janvier, vous compterez une demi-année admissible.

Q : Pourquoi la moyenne de mes cinq meilleurs salaires annuels a-t-elle baissé depuis que je fais de la suppléance?

R : Le taux salarial d'un enseignant occasionnel peut être beaucoup moindre que celui d'un enseignant contractuel à temps partiel. Les deux taux servent à déterminer votre salaire annualisé pour les années scolaires pendant lesquelles vous avez fait de la suppléance et travaillé à contrat. Bien que les jours supplémentaires de suppléance augmentent vos services décomptés, ils peuvent réduire la moyenne de vos cinq meilleurs salaires annuels et, par conséquent, votre rente si vous êtes sur le point de prendre votre retraite.

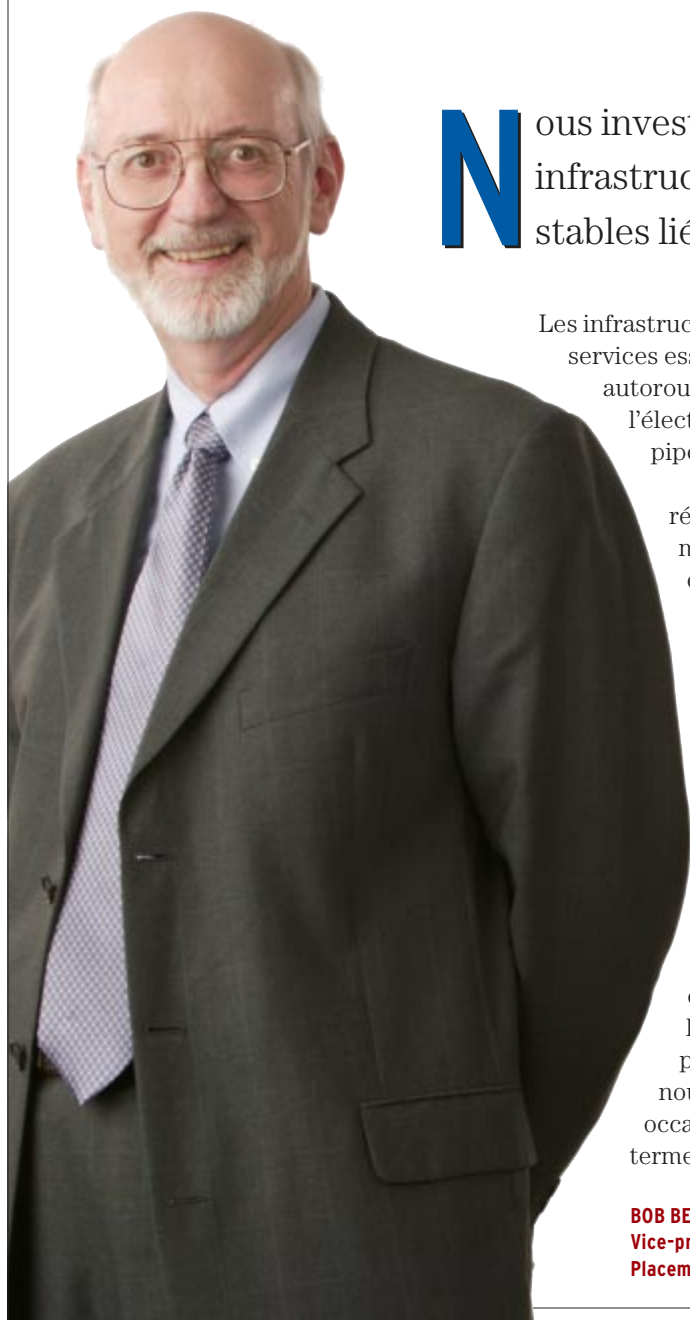
Q : Pourquoi n'ai-je pas reçu une année admissible pour le rachat de mon congé à temps partiel?

R : Lorsque vous rachetez des services, on considère la période admissible comme une période de travail effectif. Par exemple, si vous enseignez à temps partiel et que vous prenez une année de congé, vous avez droit à une demi-année admissible et à une demi-année de services décomptés si vous rachetez tout votre congé. Si vous enseignez pendant plus de 10 jours au cours de votre année d'absence, vous avez droit à une année admissible complète.

Q : Je travaille à contrat à temps partiel. Pourquoi le taux salarial annuel figurant sur mon relevé est-il supérieur à ce que je touche réellement?

R : Ce que vous touchez est votre salaire réel. Le taux salarial annuel correspond au taux à temps plein. ■

Les infrastructures : un placement idéal pour les régimes à rentes indexées



Nous investissons de plus en plus dans les secteurs des infrastructures et du bois d'œuvre pour des rendements stables liés à l'inflation – une combinaison heureuse.

Les infrastructures comprennent des services essentiels comme les autoroutes, les conduites d'eau, l'électricité, les aéroports, les pipelines.

« Les monopoles à prix réglementés constituent les meilleurs investissements en infrastructures pour les régimes de retraite. Ils procurent des rendements stables, ayant une bonne corrélation avec l'inflation : une combinaison heureuse pour le RREO, dont les rentes sont indexées », explique Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

Nous investissons dans les infrastructures et le bois d'œuvre depuis près de trois ans alors que nous cherchions de nouvelles occasions de placement à long terme. Aujourd'hui, plus de

2,3 milliards de dollars, soit environ 3 % de la caisse, sont investis dans des infrastructures diverses allant de l'aéroport international de Sydney, en Australie, à un réseau de transmission d'électricité haute tension en Alberta.

LE RREO GAGNE L'APPEL D'OFFRES

À la fin août, nous avons fait équipe avec Borealis Infrastructure, une division d'OMERS, pour acquérir 50 % d'un consortium ayant un accord visant deux réseaux de distribution de gaz, l'un en Écosse, l'autre dans le sud de l'Angleterre. Nous avons investi chacun 655 millions dans ce projet de 7,5 milliards. Scottish and Southern Energy plc détient l'autre moitié du consortium. Le reste de la transaction a été financé par des prêts de tiers.

« La plupart de nos investissements visent des installations à l'étranger, parce que ce sont de bonnes affaires. Dans ce cas-ci, le Royaume-Uni est doté d'un cadre de réglementation élaboré et transparent », précise M. Bertram.

Le réseau britannique comprend quelque 73 000 km de conduites de gaz et compte environ 5,6 millions de clients des secteurs résidentiel, commercial et industriel. ■

BOB BERTRAM,
Vice-président directeur,
Placements



Le régime cible le secteur de l'énergie

Le secteur de l'énergie contribuera au financement de votre rente.

En prévision de l'augmentation de la demande en énergie, nous effectuons des placements stratégiques importants dans les secteurs du pétrole et du gaz, du charbon, de l'énergie hydroélectrique et des énergies de remplacement.

Le placement en actions le plus impor-

tant de la caisse, près de un milliard, est dans Nexen, une société pétrolière et gazière canadienne qui exerce ses activités partout dans le monde. Ensuite vient Fording Canadian Coal Trust, pour plus de 600 millions.

« Grâce aux nouvelles techniques de combustion non polluantes, on peut produire de l'énergie au charbon avec

des émissions comparables à celles du gaz. Bon marché, le charbon pourrait ainsi devenir une source d'énergie importante », souligne Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

Or, avec Sherritt International, nous détenons environ 85 % des réserves charbonnières du pays.

Notre investissement dans la production et la distribution d'électricité est aussi en hausse. En février, nous avons acquis 50 % des intérêts de Northern Star Generation, en voie d'acheter 25 centrales aux États-Unis pour environ 978 millions. De plus, nous détenons 25 % d'AltaLink, un consortium international qui a acheté en 2001 près de 60 % du réseau de transmission d'électricité de l'Alberta pour 850 millions.

Nous envisageons aussi d'investir dans des sources d'énergie de remplacement comme les éoliennes. ■

Le rendement de nos placements par rapport à celui d'autres régimes

Notre équipe en placement a réalisé des taux de rendement sur 1 an, 5 ans et 10 ans supérieurs à ceux des six autres principaux régimes de retraite en Ontario et au Québec.

Qui plus est, au cours des 10 dernières années, la caisse a devancé de 1,5 % son indice de référence composé, soit l'étalon servant à comparer son rendement avec celui des marchés dans lesquels elle investit. Cet écart de 1,5 % a ajouté 9,1 milliards à l'actif du régime. ■

RÉGIMES DE RETRAITE DU SECTEUR PUBLIC	TAUX DE RENDEMENT*		
	1 an	5 ans	10 ans
CAAT (College of Applied Arts & Technology)	13,3	4,1	n.d.
Caisse de dépôt et placement du Québec	15,2	4,1	7,4
Fiducie de retraite du SEFPO	17,3	4,6	n.d.
HOOPP (Hospitals of Ontario Pension Plan)	14,9	5,8	8,6
OMERS (Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario)	12,7	4,3	8,0
Régime des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	18,0	7,7	10,0
Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	10,9	6,2	9,6

* Au 31 décembre 2003

Le RREO finance Parmalat Canada

Votre caisse de retraite a versé 610 millions pour le refinancement de Parmalat, fournisseur de nombreux produits laitiers qui se retrouvent souvent sur votre table.

« Ainsi, la division canadienne de Parmalat pourra aller de l'avant avec ses activités pendant que sa société mère en Italie restructure ses opérations. La société canadienne est rentable et offre un excellent potentiel de croissance », précise Jim Leech, vice-président principal de Teachers' Private Capital.

Parmalat approvisionne le marché canadien en produits laitiers (yogourt, beurre et fromage) sous son nom et sous d'autres marques connues telles Astro, Beatrice, Black Diamond, Balderson et Lactantia. ■

Le RREO, codemandeur principal contre Nortel



Une cour des États-Unis a désigné le RREO et le ministère des Finances de l'État du New Jersey comme codemandeurs principaux dans une poursuite en recours collectif pour infraction aux lois sur les valeurs mobilières contre la société Nortel Networks Corporation et certains des anciens membres de sa haute direction.

Le recours est intenté au nom des investisseurs qui ont acheté des titres de Nortel et subi des dommages par suite d'infractions présumées commises par la

société au cours des exercices de 2003 et 2004. La plainte allègue que les défendeurs auraient provoqué le gonflement du cours des actions de Nortel

en publiant des états financiers faux et trompeurs.

« Les actionnaires se fient à l'exactitude de l'information financière pour prendre des décisions éclairées en matière de placement. Nous estimons donc que les sociétés ouvertes, leurs cadres et dirigeants devraient être tenus responsables de leurs actes », dit Bob Bertram, vice-président directeur, Placements.

Pour de plus amples renseignements, consultez www.blbglaw.com, le site Web du conseiller juridique principal nommé par la Cour.

Le RREO a aussi été désigné codemandeur principal dans un recours collectif pour infraction aux lois sur les valeurs mobilières contre Biovail Corporation et certains de ses hauts dirigeants. Ce recours vise à obtenir des dommages-intérêts pour de présumées déclarations fausses et trompeuses des défendeurs au cours de la période du 7 février 2003 au 2 mars 2004. ■

Votre satisfaction, en hausse...

Les participantes et participants nous ont accordé un A+ pour la qualité des services, soit 9,2 sur 10, dans les sondages sur la satisfaction de la clientèle effectués au cours du premier semestre 2004.

« Ce résultat nous enchante, car nous avons tout mis en œuvre pour donner la priorité absolue aux besoins des participants », déclare M^{me} Rosemarie McClean, vice-présidente, Services aux participants.

« Notre défi maintenant : faire mieux, plus vite et à moindres frais. »

Nous évaluons votre satisfaction par des centaines de sondages téléphoniques qu'une entreprise indépendante fait toutes les deux semaines. On vous appellera peut-être si vous vous êtes

adressé à nos services. De plus, quatre fois par année, nous évaluons l'efficacité de nos moyens de communication, comme *Inforentes*.

Les résultats nous servent à mesurer notre rendement et à cerner nos points faibles. Les entrevues sont confidentielles et durent environ cinq minutes.

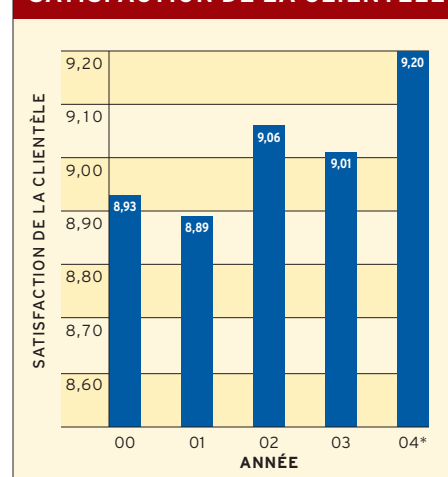
« Nous remercions tous les participants de leur contribution et de la confiance qu'ils nous témoignent », ajoute M^{me} McClean.

Nous obtenons aussi d'excellents résultats au sondage sur la rentabilité qui sert à évaluer la performance de grands régimes de retraite sur différents aspects, tels que la qualité des documents de communication et le coût des services. Nos services se sont classés au 2^e rang

sur 57 régimes du monde entier au dernier sondage en 2003.

« Cette deuxième place nous convient très bien, la première étant trop onéreuse. En effet, le coût par participant du régime en tête est environ 2,5 fois plus élevé que le nôtre », conclut M^{me} McClean. ■

SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE



* Premier semestre

Noël avant l'heure pour 5 000 anciens participants

Emma Eyre économisera en cas de pépin les 5 218,51 \$ inattendus qu'elle a reçus.

L'ancienne enseignante, qui habite aujourd'hui près de Waterford, avait oublié le remboursement auquel elle avait droit depuis qu'elle a cessé d'enseigner en 1982, après une suppléance de longue durée. Elle, qui a enseigné dans plusieurs écoles primaires de Brantford, a été ravie d'apprendre que son remboursement avait triplé grâce aux intérêts.

Nous cherchons à retrouver encore 5 000 anciens participants de 65 ans ou plus qui n'ont pas touché leur remboursement à leur départ à la retraite il y a parfois plus de 20 ans.

Nous en avons déjà trouvés 2 800, qui ont ainsi touché 1,3 million de dollars en prestations de cessation d'emploi, qui vont de 15 \$ à plus de 31 000 \$, pour une moyenne de 562 \$. ■

LES FAITS EN BREF

3 440

DÉPARTS À LA RETRAITE
EN JUILLET

56 ans

ÂGE MOYEN AU DÉPART
À LA RETRAITE

40 000 \$

MOYENNE DE LA RENTE
ANNUELLE SANS RÉDUCTION
POUR UN DÉPART
À LA RETRAITE EN 2003

3,2 milliards de dollars

TOTAL ANNUEL
DES RENTES VERSÉES

700 millions de dollars

COTISATIONS
ANNUELLES DES ENSEIGNANTES
ET ENSEIGNANTS

Vos questions...



Q : Puis-je retirer la valeur de ma rente du régime si je cesse d'enseigner?

R : Vous pouvez demander le transfert de la valeur actualisée de votre rente dans un instrument d'épargne-retraite immobilisé. Pour ce faire, vous devez cesser d'enseigner et nous aviser de votre intention de quitter le régime au plus tard un mois avant votre 50^e anniversaire. Avant de prendre une telle décision, vous devriez consulter un conseiller financier indépendant. Selon les lois sur la retraite, les fonds du régime doivent obligatoirement servir à vous procurer un revenu de retraite dont le versement débute à 50 ans au plus tôt.

Q : Je viens d'épouser mon conjoint de même sexe. Est-il ainsi admissible à la prestation de décès?

R : Votre conjoint de même sexe est admissible à la prestation de décès si vous vivez maritalement avec lui depuis au moins trois ans (ou moins si vous avez un enfant).

Q : Pourquoi mes droits de cotisation à un REER diminuent-ils cette année en raison des améliorations apportées au régime il y a quelques années déjà?

R : La participation à un régime de retraite a pour effet de réduire les droits de cotisation à un REER. L'augmentation de la rente que vous toucherez du RREO à 65 ans s'est traduite par une légère diminution de vos droits. De plus, cette majo-

ration a entraîné une réduction ponctuelle des droits de la plupart des participants en 2003. Cela dit, si vous avez versé le maximum dans votre REER au cours des années passées, vos droits pourraient être nuls cette année, et peut-être aussi l'année prochaine. Consultez l'avis de cotisation que l'Agence du revenu du Canada (ARC) vous a envoyé après que vous avez produit votre dernière déclaration de revenus (ou tout autre relevé révisé que le gouvernement a pu vous fournir depuis) pour connaître vos droits de cotisation à un REER. Pour en savoir plus, adressez-vous à l'ARC, au 1 800 959-8281.

Q : Quand je serai à la retraite, est-ce que le régime m'offrira une assurance maladie ou dentaire?

R : Non. Conformément à la loi, les fonds de la caisse de retraite ne peuvent servir à souscrire de telles protections. Seuls les employeurs peuvent en offrir à même leurs propres recettes.

Q : Je touche une rente d'invalidité du RPC. Puis-je continuer de cotiser au RREO?

R : Oui. Vous verserez 8,9 % de votre rente au régime. Habituellement, vous versez 7,3 % de votre salaire jusqu'au maximum annuel, et 8,9 % de votre salaire au-dessus du maximum, soit 40 500 \$ en 2004. Il faut aviser votre employeur du fait que vous touchez une rente d'invalidité pour que vos retenues salariales soient rajustées en conséquence. ■

Le rachat de services tire à sa fin



Jusqu'au 31 décembre, vous pouvez racheter des services décomptés pour une période d'absence admissible ayant pris fin avant le 1^{er} septembre 2001, à défaut de quoi vous y renoncez. Les paiements partiels serviront à racheter des services au prorata.

Pour avoir le droit de racheter des services, vous devez soit être encore en congé, soit être revenu au travail entre le 1^{er} septembre 1996 et le 31 août 2001.

Les paiements doivent nous parvenir avant minuit le 31 décembre, le cachet de la poste faisant foi. Si vous y avez droit, veuillez communiquer avec nous. ■

Horaire des fêtes

Les Services aux participants seront fermés :

Toute la journée : les 27, 28, 29 et 30 décembre

À 15 h : les 24 et 31 décembre

L'horaire habituel reprend le lundi 3 janvier.

Le bulletin **Info rentes** est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'**Info rentes** sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le (416) 730-5351 ou le 1 877 812-7989; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Conseil du régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Service à la clientèle

Téléphone : (416) 226-2700 ou 1 800 668-0105

Télécopieur : (416) 730-7807 ou 1 800 949-8208

Courriel : inquiry@otpp.com

Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le texte du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.



**RÉGIME DE RETRAITE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS**

ISSN 1706-0214



La médaille d'or

Notre *Rapport annuel 2003* a remporté la médaille d'or au prestigieux concours international ARC Awards, à New York, dans la catégorie consacrée aux caisses de retraite d'organismes sans but lucratif. Au début de l'automne, notre rapport a été exposé avec les autres médaillés d'or au Musée d'art et d'artisanat de Hambourg, en Allemagne. En couverture, on ose demander : « Qui se soucie de la création de valeur pour les actionnaires? ». « Moi, car ma retraite en dépend », répond une enseignante à la première page. Vous trouverez le rapport dans le site Web du RREO, dans la section Publications. Le *Rapport aux participants* que vous avez reçu au printemps vous en donne le résumé. ■